



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

  
**eauairsol**



# 32 actions

pour préserver durablement  
nos ressources naturelles

**LIVRE BLANC**

**infos<sup>+</sup>**

[www.prefectures-regions.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes)

**Tous acteurs de la préservation  
des ressources naturelles**



# Sommaire

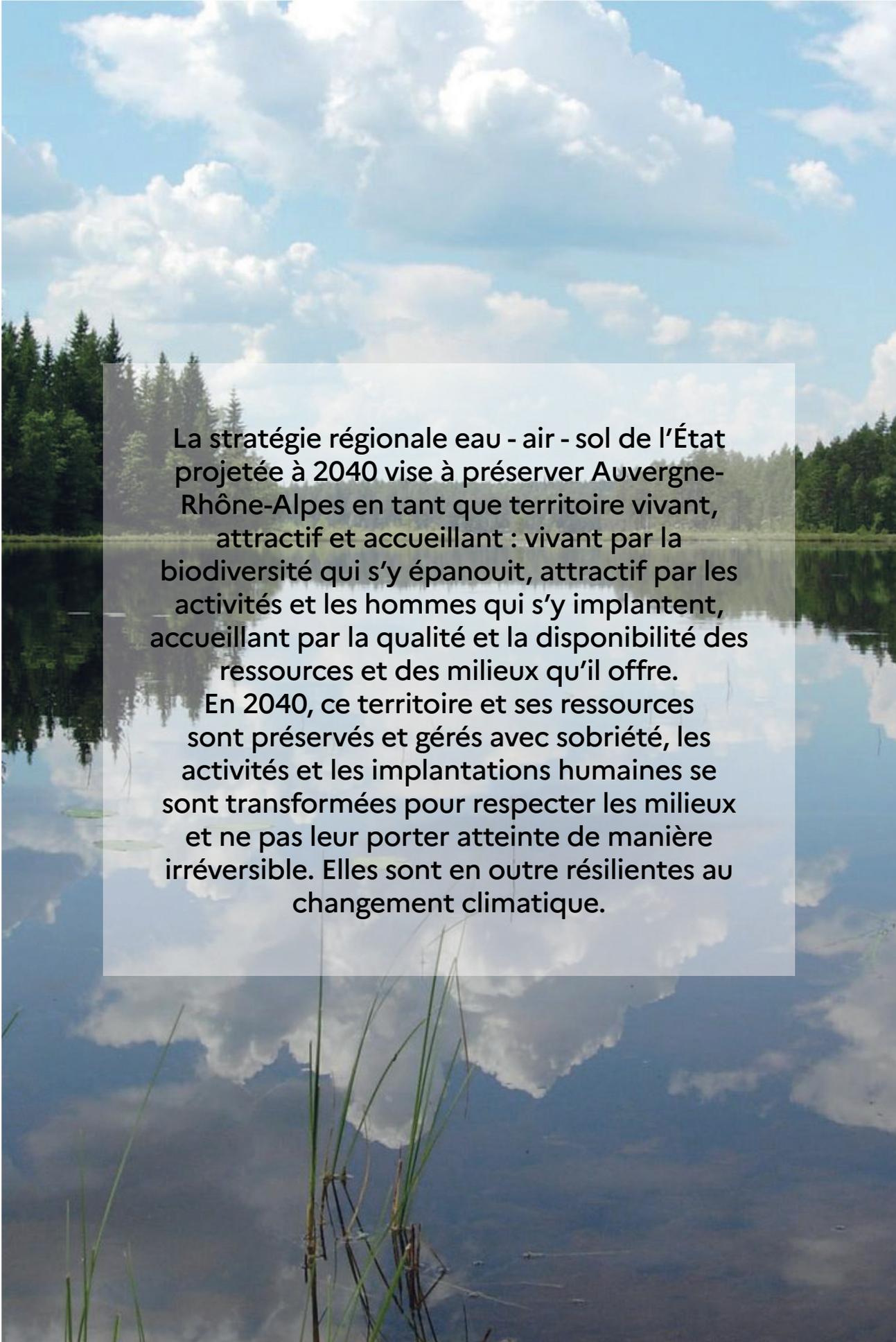
La stratégie eau - air - sol en Auvergne-Rhône-Alpes .....	5
4 objectifs pour une stratégie ambitieuse dans tous les territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes .....	8
32 actions pour préserver nos ressources naturelles.....	10
Eau - air - sol.....	11
Eau .....	13
Air .....	15
Sol .....	17



# La stratégie **eau - air - sol**



En Auvergne-  
Rhône-Alpes



La stratégie régionale eau - air - sol de l'État projetée à 2040 vise à préserver Auvergne-Rhône-Alpes en tant que territoire vivant, attractif et accueillant : vivant par la biodiversité qui s'y épanouit, attractif par les activités et les hommes qui s'y implantent, accueillant par la qualité et la disponibilité des ressources et des milieux qu'il offre.

En 2040, ce territoire et ses ressources sont préservés et gérés avec sobriété, les activités et les implantations humaines se sont transformées pour respecter les milieux et ne pas leur porter atteinte de manière irréversible. Elles sont en outre résilientes au changement climatique.

## Le maintien du développement et de l'attractivité de la région Auvergne-Rhône-Alpes est dépendant de la disponibilité et de la qualité de l'eau, de l'air et du sol.

Les tendances actuellement à l'œuvre à l'échelle régionale et globale dans un contexte de changement climatique fragilisent ces trois supports de la vie et des activités, et remettent en cause le développement harmonieux et équilibré à long terme de notre région :

L'artificialisation des sols menace les terres agricoles et les milieux naturels, alors que des friches industrielles pourraient être davantage valorisées et que des logements ou bâtiments économiques vacants pourraient être plus souvent utilisés.

En raison du changement climatique et d'une demande toujours accrue, la disponibilité de la ressource en eau devient un enjeu crucial. Les épisodes de sécheresse sont de plus en plus fréquents, et la qualité chimique et biologique de l'ensemble des masses d'eau, en dépit de son amélioration tendancielle, n'est pas assurée partout.

Les épisodes de pollution de l'air sont de plus en plus fréquents, en particulier dans les grandes agglomérations, les vallées alpines et la vallée du Rhône. Tout comme la pollution des sols ou de l'eau, la qualité de l'air relève d'enjeux de santé publique.

Il y a donc urgence à rassembler les initiatives et à renouveler les ambitions sur ces trois domaines, afin de répondre aux attentes de plus en plus fortes de nos concitoyens.

La stratégie eau - air - sol fixe un cap pour orienter dans la durée l'action de l'État et de ses opérateurs : accompagner, faciliter et contrôler à l'échelle régionale comme départementale. Cette stratégie s'adapte aux spécificités et aux enjeux de chaque territoire. Elle complète et appuie les actions déjà mises en œuvre par les services de l'État dans les départements, ainsi que les initiatives futures.

Bien qu'elle soit d'abord une stratégie d'État, elle ne sera véritablement efficace que si elle est partagée :

L'État compte aussi sur ses partenaires pour que les changements des pratiques et des consciences se traduisent concrètement sur les territoires.

Si les acteurs des territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes démontrent déjà leurs engagements à travers leur participation et leurs multiples initiatives, cette stratégie traduit la nécessité de traiter conjointement les enjeux concernant l'eau, l'air et le sol.

Il y a urgence à rassembler les initiatives et à renouveler les ambitions sur ces trois domaines, afin de répondre aux attentes de plus en plus fortes de nos concitoyens.

# | 4 objectifs



Pour une stratégie  
ambitieuse dans  
tous les territoires  
d'Auvergne-  
Rhône-Alpes

Pour mettre en œuvre concrètement son ambition, la stratégie régionale eau - air - sol fixe **quatre objectifs de résultat à 2027 et à 2040**. Ces objectifs découlent d'orientations législatives nationales et européennes mais peuvent aussi être plus **ambitieux, faisant par là-même de la région Auvergne-Rhône-Alpes un territoire d'expérimentation**.



## Eau - air - sol



Préserver les milieux en atteignant 5 % du territoire régional sous protection forte en 2040. Ces espaces naturels devront présenter des enjeux patrimoniaux forts, garantir les fonctionnalités écologiques et préserver les trames de biodiversité.



## Air



Respecter les recommandations de l'OMS de la qualité de l'air pour éviter les effets nuisibles sur la santé humaine à l'horizon 2040 et réduire de 50% le nombre de jours de dépassement des seuils réglementaires d'ici 2027.



## Eau



Atteindre l'objectif de bon état de 60% des masses d'eau à l'horizon 2027 et de 100% en 2040.

Réduire les prélèvements de 10% d'ici 2025 et de 25% en 2035.

Revenir à l'équilibre pour les bassins en déficit à l'horizon 2027.

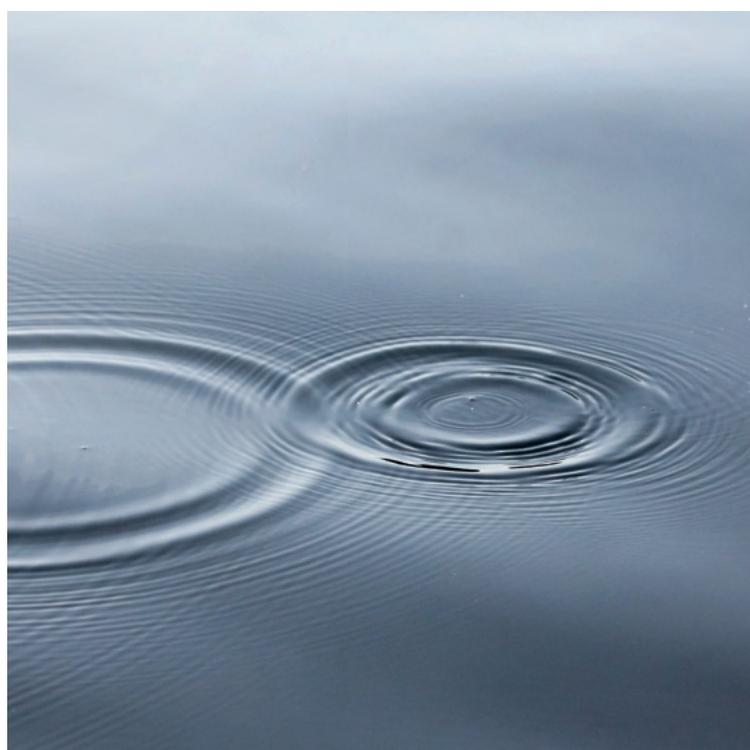


## Sol



Atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette en région à l'horizon 2040 et réduire la consommation foncière réelle d'au moins 50% en 2027.

# | 32 actions



Pour préserver  
nos ressources  
naturelles

**Pour agir et faire de la stratégie eau - air - sol une réalité** dans les territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes, **32 actions sont planifiées à l'horizon 2027**, dont 10 prioritaires. Pour les réussir, **l'État accompagne et conseille, régule et contrôle, il montre l'exemple.**



# Eau - air - sol

→ 9 actions transversales  
sur l'eau, l'air et le Sol

- 1.** Améliorer la **connaissance** eau - air - sol
- 2.** Mettre en place un programme de **communication** et de **sensibilisation**
- 3.** Établir des principes de **conditionnalité** pour les aides de l'État
- 4.** Soutenir et promouvoir les **bonnes pratiques**
- 5.** Territorialiser les objectifs nationaux de protection des espaces naturels par la mise en place d'une stratégie de **protection des espaces naturels**
- 6.** Décliner le plan **ECOPHYTO 2+** en Auvergne-Rhône-Alpes
- 7.** Établir et mettre en œuvre une doctrine de l'État sur la **planification intégrant les problématiques de l'eau, de l'air et du sol**
- 8.** Déployer la **chaleur renouvelable**
- 9.** Favoriser la **rénovation énergétique** des bâtiments (logements et tertiaire privés et publics)

## L'État exemplaire

- Réconcilier les planifications avec l'environnement naturel
- Accompagner des projets et des démarches de territoires résilients au changement climatique
- Soutenir les actions pour la désimperméabilisation et la végétalisation
- Promouvoir la maîtrise foncière
- Assurer la réversibilité des aménagements et les usages multiples et partagés des ressources
- Favoriser l'économie circulaire
- La gestion des biens communs comme l'eau et l'air devient une préoccupation constante de l'État
- Agir de manière coordonnée et cohérente
- Assurer la solidarité entre territoires ruraux et urbains
- Conditionner les aides publiques

## → 5 actions prioritaires

### 1. Améliorer la connaissance eau-air-sol

- ▶ Se doter d'indicateurs régionaux de suivi partagés sur la consommation foncière ;
- ▶ Créer une base à grande échelle de l'occupation du sol (programme OCS-GE) ;
- ▶ Disposer d'une vision plus fine de la valeur agronomique des sols ;
- ▶ Exploiter les nouvelles bases de données sur la vacance de logement ;
- ▶ Dresser l'inventaire des friches (outil de cartographie «Cartofriche»).

*Acteurs : IGN, Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA)CEREMA, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, Conseil régional, CRAIG.*

### 2. Mettre en place un programme de communication et de sensibilisation

- ▶ Décrire et valoriser les objectifs et les enjeux d'une stratégie régionale de développement ambitieuse et innovante pour un développement résilient, équilibré et responsable des territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes conditionné au respect et à la préservation des ressources ;
- ▶ Faire de la stratégie eau - air - sol une référence ;
- ▶ Mobiliser et sensibiliser l'ensemble des parties prenantes ;
- ▶ Diffuser les connaissances sur l'eau, l'air et le sol.

*Acteurs : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, Agences de l'eau, Direction départementale des territoires, ADEME, préfetures.*

### 3. Établir des principes de modulation pour les aides de l'État

- ▶ Moduler les aides de l'État, de ses services et de ses opérateurs, pour le développement de projets selon des critères de sobriété foncière, d'usage de la ressource en eau et de lutte contre la pollution atmosphérique ;
- ▶ Généraliser progressivement ce principe sur l'ensemble des interventions financières de l'État dans la région ;
- ▶ Suivre et améliorer en continu cette modulation pour garantir l'équilibre entre efficacité environnementale et acceptabilité par les ordonnateurs.

*Acteurs : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, Direction départementale des territoires, Agence de l'eau, ATMO, CEREMA, préfetures, EPORA (établissement public foncier), URBA4, ADEME.*

### 4. Décliner le plan ECOPHYTO 2+ en Auvergne-Rhône-Alpes

- ▶ Réduire l'usage des produits phytomédicaments et leur exposition aux différents compartiments de l'environnement et aux utilisateurs ;
- ▶ Augmenter l'engagement de l'ensemble des acteurs (agriculteurs, gestionnaires d'infrastructures, territoires, filières...) dans l'adoption de pratiques adaptées.

*Acteurs : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, Agence régionale de santé, négoce, coopération, Agences de l'eau, Chambre régionale de l'agriculture, Direction départementale des territoires, ARRA (Association Rivière Rhône Alpes Auvergne), FREDON.*

### 5. Favoriser la rénovation énergétique des bâtiments (logements et tertiaire privés et publics)

#### Logements privés et publics

- ▶ Amplifier l'efficacité des aides à la rénovation énergétique des logements privés pour augmenter les interventions sur l'ensemble du parc ;
- ▶ Favoriser la sortie de passoires énergétiques ;
- ▶ Aider les ménages les plus modestes.

#### Secteur tertiaire public et privé

- ▶ Développer la connaissance des patrimoines bâtis du secteur public (notamment le patrimoine des communes) et privé ;
- ▶ Assurer la bonne connaissance des leviers d'accompagnement financiers et techniques : DSIL, programme ACTEE, ADEME, ... ;
- ▶ Suivre la réalisation des investissements de maîtrise de l'énergie des collectivités dans le cadre du plan de rénovation des bâtiments publics et l'avancement des programmes d'accompagnement de l'ADEME ;
- ▶ Accompagner les territoires dans la mise en œuvre opérationnelle des travaux de rénovation énergétique sur le tertiaire.

*Acteurs : ADEME, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, Direction départementale des territoires, ANAH.*

infos+

Retrouvez les premières réussites de la stratégie eau-air-sol

[www.prefetures-regions.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes](http://www.prefetures-regions.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes)

# Eau

Le changement climatique impacte chaque jour davantage le cycle de l'eau. Les milieux naturels ont moins de capacité à absorber les pollutions et la disponibilité en eau est remise en cause.

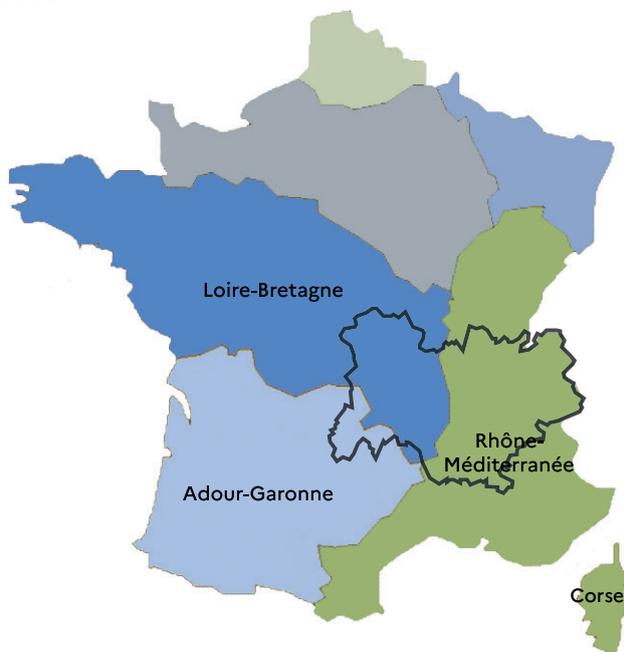
Dans ce contexte, il est essentiel de **favoriser l'émergence d'un partage équilibré de la ressource** entre les usages alimentaires, énergétiques, agricoles, sanitaires, industriels et récréatifs pour garantir le bon fonctionnement des écosystèmes, et d'**accompagner la mutation des activités et des territoires pour les rendre résilients.**

## 8 actions sur l'eau

- 10.** Promouvoir une **gestion de l'eau** à l'échelle des bassins versants
- 11.** Mettre en œuvre le programme **100 retenues pour la région**
- 12.** Lutter contre les **pollutions domestiques et industrielles**
- 13.** Gérer les déficits actuels et à venir dans le cadre de **projets de territoire**
- 14.** Restaurer la **continuité écologique**
- 15.** Déployer la démarche **Captages prioritaires**
- 16.** Renforcer la **coordination** de la gestion des épisodes de sécheresse
- 17.** Territorialiser la mise en œuvre de la **Directive-cadre sur l'eau**

### L'État exemplaire

- Intégrer systématiquement les enjeux de l'eau dans les projets de territoires et d'aménagement
- Gérer la ressource tout au long de l'année
- Gérer l'eau à l'échelle fonctionnelle des bassins versants
- Lutter contre les pollutions ponctuelles et diffuses en concentrant les efforts sur les captages prioritaires.



### 3

La région est composée de 3 grands bassins hydrographiques : Rhône-méditerranée, Loire Bretagne, Adour-Garonne.

La gestion quantitative équilibrée et sur la durée de la ressource en eau doit permettre le bon fonctionnement des milieux aquatiques et la satisfaction de l'ensemble des usages (alimentation en eau potable, agriculture et industrie,...).

## → 2 actions prioritaires

### 1. Gérer les déficits et mettre en œuvre le programme 100 retenues pour la région

- ▶ Suivre et accompagner les plans de gestion de la ressource en eau (PGRE) sur le bassin Rhône-Méditerranée et la révision des autorisations de prélèvement de la ressource ;
- ▶ Engager les projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) en émergence sur l'ensemble de la région notamment grâce au partage des démarches nationales ;
- ▶ Réaliser un bilan du plan d'action opérationnel territorialisé (PAOT) et construire les PAOT 2022-2027 ;
- ▶ Suivre la concrétisation des projets prioritaires pour le programme 100 retenues pour la région.

*Acteurs : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, Agences de l'eau, Direction départementale des territoires, structures GEMAPIennes, Conseil régional, agriculteurs, Chambre d'agriculture.*

### 2. Déployer la démarche Captages prioritaires

*95 captages prioritaires ont été identifiés en Auvergne-Rhône-Alpes et font l'objet de programmes d'action.*

- ▶ Préserver la ressource en eau et assurer sur le long terme la qualité sanitaire de l'eau en luttant contre les pollutions diffuses sur les aires d'alimentation des captages ;
- ▶ Renforcer la dynamique d'animation de la démarche à tous les niveaux régional, départemental et local ;
- ▶ Se doter d'indicateurs clés de mesure d'efficacité à l'échelle régionale (qualité des eaux, changement de pratiques, financements...) ;
- ▶ Identifier les priorités territoriales, renforcer et pérenniser la mise en œuvre des plans d'actions et l'atteinte des résultats.

*Acteurs : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, Agences de l'eau, Agence régionale de santé, Direction départementale des territoires, Conseil régional, collectivités territoriales, agriculteurs, Chambres d'agriculture, SAFER, coopératives agricoles.*

## infos+

Retrouvez les premières réussites de la stratégie eau-air-sol

[www.prefectures-regions.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes)

# Air

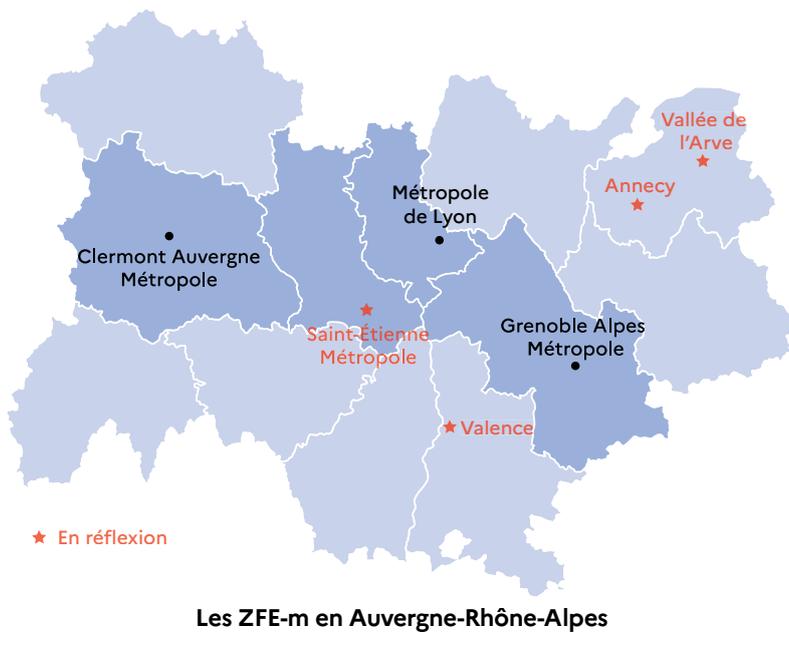
Avec 48 000 décès chaque année, la pollution de l'air est l'une des premières causes de mortalité en France. **Les transports, l'industrie-énergie-traitement des déchets et le chauffage figurent parmi les principales sources de polluants.** Si les concentrations de polluants atmosphériques baissent depuis 20 ans, certaines zones comme **les grandes agglomérations et certaines vallées des Alpes ont dépassé régulièrement les seuils de concentration maximale** au cours des dernières années.

## → 10 actions sur l'air

- 18.** Encourager les formes de **gouvernance partagée** dans l'élaboration des Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA)
- 19.** Élaborer et mettre en œuvre un **Plan ozone**
- 20.** Déployer des zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m)
- 21.** Améliorer la **gestion des épisodes de pollution**
- 22.** Communiquer autour de la pollution de l'air
- 23.** Déployer les feuilles de route **Qualité de l'Air**
- 24.** Améliorer la qualité de l'air intérieur
- 25.** Contribuer au **renforcement du cadre réglementaire existant**
- 26.** Veiller à la cohérence du développement de la **filière bois-énergie**
- 27.** Développer la **connaissance sur la diversité des polluants atmosphériques**

### L'État exemplaire

- Sensibiliser et informer
- Viser les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé, au-delà des seuils réglementaires européens et nationaux
- Intégrer la dimension de l'air et de la santé dans les opérations d'aménagement et les démarches de planification



Source : IGN/MEDDTL - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Les zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m) ont été créées pour protéger les habitants des villes et métropoles où la pollution de l'air est importante. Dans le périmètre d'une ZFE-m, seuls les véhicules les moins polluants (en fonction de leur certificat Crit'Air) ont le droit d'y circuler. Ce sont les communes qui fixent les périodes où la circulation est restreinte, les types de véhicules concernés (voitures, poids lourds, etc) ainsi que le niveau Crit'Air minimum pour pouvoir circuler. C'est un dispositif structurant pour repenser progressivement la mobilité des territoires qui fait ses preuves chez nos voisins européens (environ 250 ZFE-m).

→ 1 action prioritaire

**1. Déployer les zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m)**

- ▶ Accompagner la production d'études sur les ZFE-m dans les territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes soumis réglementairement à cette obligation et dans les territoires dont la qualité de l'air le nécessite ;
- ▶ Accompagner la mise en œuvre opérationnelle des ZFE-m dans les territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes pour améliorer le cadre de vie des habitants ;
- ▶ Réduire l'exposition des populations à la pollution atmosphérique (notamment des populations sensibles) : ramener les concentrations en polluants sous les valeurs limites réglementaires dans les délais les plus courts possibles puis sous les seuils recommandés par l'OMS.

*Acteurs : Collectivités locales, Autorité organisatrice de la mobilité (AOM), ATMO, CEREMA, bureaux d'études, agences d'urbanisme, ADEME, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, réseaux consulaires, acteurs économiques, forces de l'ordre.*

**infos+**

Retrouvez les premières réussites de la stratégie eau-air-sol

[www.prefectures-regions.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes)

## Sol

Ressource rare, vivante, interférant avec l'air et l'eau et convoitée pour de multiples usages, le sol est aujourd'hui menacé : perte de biodiversité, de productivité agricole, de capacité de résilience face au risque inondation,...

Les actions sur le sol visent à **inscrire le territoire régional dans la trajectoire du zéro artificialisation nette** en prenant en compte la dimension des services rendus par les milieux, tout en restant attractif pour les populations et les activités économiques.

### → 5 actions sur le sol

- 28.** Engager les acteurs vers une trajectoire **Zéro artificialisation nette (ZAN)** en région
- 29.** Mobiliser des moyens financiers pour la **reconversion des friches**, les opérations de **désimperméabilisation** et de **renaturation**
- 30.** Promouvoir le développement d'une **stratégie foncière** et d'une offre de foncier public pour les collectivités
- 31.** Établir un guide d'aide à la décision sur l'implantation de projets d'**énergies renouvelables**
- 32.** Mieux mobiliser les outils de **compensations agricole et forestière**

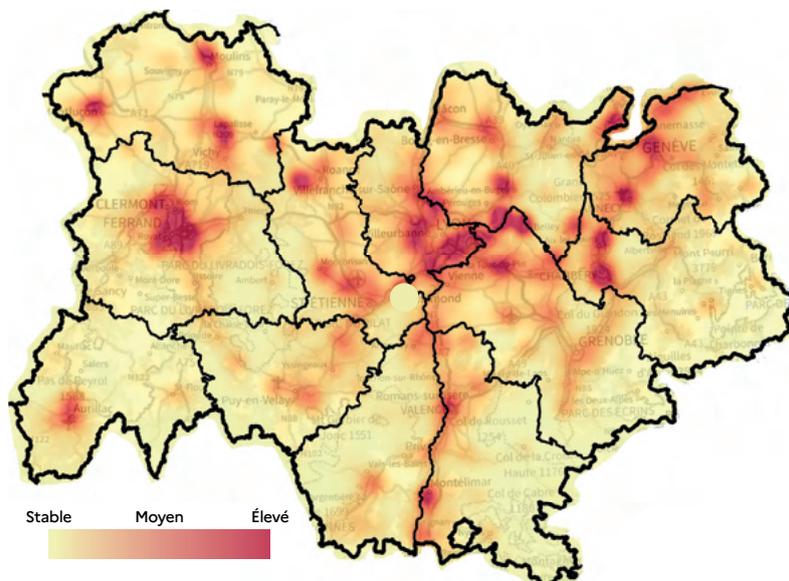
### L'État exemplaire

- Affirmer le principe Éviter, réduire, compenser à chaque étape de l'élaboration d'un programme, plan ou projet
- Mobiliser des espaces déjà urbanisés
- Soutenir les projets résilients et innovants, favoriser les opérations de désimperméabilisation et de nature en ville, et promouvoir l'urbanisme circulaire
- Préserver, protéger et valoriser les fonctions des espaces naturels, agricoles et forestiers
- Développer, partager et valoriser les connaissances grâce à des indicateurs régionaux de suivi et un réseau des acteurs de l'observation du foncier.

**16247**

Entre 2013 et 2017 16247 hectares ont été artificialisés en Auvergne-Rhône-Alpes.

Ce phénomène n'épargne aucun territoire. À l'horizon 2050, la région devrait enregistrer une croissance démographique supérieure à la moyenne française pour atteindre 9,5 millions d'habitants. Il est donc urgent d'intervenir, sans négliger la nécessité de réponses adaptées aux contextes et dynamiques socio-démographiques.



Flux d'artificialisation de 2011 à 2016

Avril 2020 Sources : IGN - CEREMA - DREAL ARA

→ **2 actions prioritaires**

**1. Engager les acteurs vers une trajectoire Zéro artificialisation nette (ZAN) en région**

- ▶ En lien avec la mise en œuvre du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), co-construire des indicateurs de suivi régionaux avec les acteurs locaux afin de développer une base de référence commune ;
- ▶ Définir de manière partenariale et sous le pilotage de l'État une trajectoire du territoire régional vers le zéro artificialisation nette ;
- ▶ Susciter des expérimentations, les suivre et capitaliser sur leur enseignements.

*Acteurs : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, Direction départementale des territoires, Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, ministère de la transition écologique, Etablissement Publics Fonciers, Réseau des agences d'urbanismes (Urba4), parcs naturels régionaux, Conseil régional, chambres régionale d'agriculture, opérateurs de compensation.*

**2. Mobiliser des moyens financiers pour la reconversion des friches, les opérations de désimperméabilisation et de renaturation**

- ▶ Sensibiliser les élus locaux aux projets de reconversion des friches ;
- ▶ Améliorer la connaissance de l'existant pour suivre et piloter les travaux de reconversion des friches ;
- ▶ Susciter des projets de reconversion de friches qui répondent aux critères du plan de relance ;
- ▶ Accompagner les collectivités dans la mise en œuvre des projets ;
- ▶ Poursuivre l'ensemble des travaux engagés par le programme ID Friches.

*Acteurs : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, Direction départementale des territoires, Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, ministère de la transition écologique, Etablissement Publics Fonciers, Réseau des agences d'urbanismes (Urba4), parcs naturels régionaux, Conseil régional, chambre régionale d'agriculture.*

**infos+**

Retrouvez les premières réussites de la stratégie eau-air-sol

[www.prefectures-regions.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes)











